

NOMINATIONS AU CONSEIL MONDIAL, 2023-2029

Pack d'information pour les Organisations membres

Novembre 2022



RÊVONS, AGISSONS, MENONS:
LE FUTUR NOUS APPARTIENT

38e Conférence mondiale de l'AMGE



ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES



SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE A : INFORMATIONS SUR LE CONSEIL MONDIAL

- À propos du Conseil mondial
- Admissibilité
- Rôle et responsabilités du Conseil mondial
- Rôle stratégique du Conseil mondial
- Description du rôle d'un membre du Conseil mondial
- Méthodes de travail
- Code de conduite du Conseil mondial
- Autres informations

PARTIE B : INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION

- Membres sortants du Conseil mondial
- Autres membres du Conseil mondial
- Spécification d'une personne membre du Conseil mondial
- Cartographie des compétences et de l'expérience des membres actuels du Conseil mondial
- Pratique du leadership
- Description du processus de nomination
- Conseils pour remplir le formulaire de nomination



INTRODUCTION

Lors de la 38e Conférence mondiale en juillet 2023, les Organisations membres titulaires éliront six nouveaux membres du Conseil mondial à partir d'une liste de candidates soumise par les Organisations membres.

Nous invitons dès maintenant les Organisations membres à nommer des candidates pour rejoindre le Conseil mondial 2023-2029. Dans ce dossier, vous trouverez de plus amples informations sur le rôle et les responsabilités du Conseil mondial, ainsi que sur les compétences et l'expérience que nous recherchons chez les nouveaux membres du Conseil mondial.

Nous apprécions vivement votre collaboration active et votre jugement éclairé dans le cadre du processus d'identification de femmes talentueuses, polyvalentes et passionnées pour rejoindre le Conseil mondial.

Conformément à la motion 2 adoptée à la 37e Conférence mondiale en juillet 2021, vous veillerez à considérer la candidature de jeunes femmes de moins de 30 ans lors de l'examen des candidatures possibles.

Le processus de nominations sera dirigé par le Comité des nominations, avec le soutien de la responsable de la gouvernance. Le Comité des nominations est composé de six membres, dont un pour chacune des cinq Régions de l'AMGE et moi-même en tant que présidente.

N'hésitez pas à contacter soit Nicola Lawrence, responsable de la gouvernance à governance@waggggs.org ou moi-même à gracea.crichlow@waggggs.org si vous avez des questions.

Grace-Anne Crichlow

Grace-Anne Crichlow
Présidente, Comité des nominations
Association mondiale des Guides et des Éclaireuses





À PROPOS DU CONSEIL MONDIAL

Le Conseil mondial de l'AMGE (conseil d'administration) est l'organe directeur de l'AMGE et est chargé d'assurer la direction efficace de l'organisation. Il a la responsabilité globale du contrôle de l'organisation, supervise ses activités et détermine sa mission et sa direction future. Le Conseil est également collectivement responsable du respect des exigences législatives et réglementaires britanniques pertinentes.

Le Conseil mondial compte dix-sept membres, dont douze administratrices élues et cinq présidentes régionales. Les douze administratrices sont élues lors de la Conférence mondiale par les Organisations membres titulaires parmi une liste de candidates soumise par les Organisations membres. Elles ont nommées pour un mandat de six ans au terme duquel elles quittent leur fonction. Il y a un échelonnement de la durée des mandats de six ans de manière à ce que, à chaque période triennale, six des douze membres du Conseil mondial élus par la Conférence mondiale se retirent. Parmi les douze administratrices élues, il doit y avoir dans la mesure du possible au moins deux femmes âgées de moins de 30 ans au moment de l'élection.

Les présidentes régionales, qui président les cinq Comités régionaux, sont élues par leur Comité régional respectif parmi les membres du Comité. Elles deviennent automatiquement membres du Conseil mondial de l'AMGE au moment de leur élection à la présidence régionale. Elles servent un mandat de trois ans à l'issue duquel elles quittent leur poste. Chaque présidente régionale peut être nommée pour un second mandat de trois ans, mais uniquement si elle est éligible et puis réélue.

Admissibilité

Pour être membre du Conseil mondial, vous devez être âgée de plus de 16 ans, être une personne ayant une vaste expérience et être membre d'une Organisation membre de l'AMGE.

La capacité à utiliser l'anglais comme langue de travail est nécessaire pour toute personne qui est membre du Conseil mondial. La personne doit pouvoir lire et comprendre les documents préparés et participer pleinement aux discussions sur des sujets complexes. Une part importante du rôle du Conseil mondial implique la gouvernance et la conformité à la loi britannique sur les organismes de bienfaisance et d'autres lois ou règlements pertinents.

Un membre du Conseil mondial ne peut pas être en même temps présidente, commissaire générale, membre du Conseil national, commissaire internationale ou employée de l'AMGE ou de sa propre Organisation membre. Toute personne employée ou occupant un poste important au sein de son Organisation membre peut toujours être candidate et élue au Conseil mondial, mais elle devra lors renoncer à ce rôle dans les six mois suivant son élection au Conseil mondial.

La loi du Royaume-Uni sur les organismes de bienfaisance ne permet pas à une personne d'agir en tant qu'administratrice si vous êtes disqualifiée en vertu de la loi sur les organismes de bienfaisance. De plus amples détails sur la disqualification automatique des administrateurs peuvent être trouvés ici : [la disqualification automatique des administrateurs](#)



RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL MONDIAL

Être membre du Conseil mondial est un rôle bénévole, que vous occupez parce que vous vous engagez à promouvoir les objectifs de l'AMGE et que vous possédez les compétences, l'expérience et les qualités personnelles nécessaires à la gestion stratégique de cette organisation mondiale complexe.

L'AMGE est un organisme caritatif agréé et réglementé par la Commission de surveillance des organisations caritatives d'Angleterre et du Pays de Galles. La Commission fournit des conseils sur les obligations et responsabilités légales des administrateurs d'organismes caritatifs, en les résumant en six domaines principaux :



Veiller à ce que votre organisme réalise sa mission dans l'intérêt du public.

Il s'agit de savoir :

- ce que votre organisme peut et ne peut pas faire dans le cadre de ses objectifs
- comment votre organisme atteint ses objectifs et est profitable au public
- quelle différence votre organisme fait réellement

Se conformer au document constitutif de votre organisme et à la loi

Il s'agit ici de :

- avoir une bonne connaissance de votre document constitutif
- être à jour dans le dépôt des comptes, des déclarations et de toute modification des données d'enregistrement de votre organisme
- connaître les autres lois qui s'appliquent à votre organisme

Il ne s'agit pas d'être :

- une experte - mais vous devez prendre toutes les mesures adéquates pour vous renseigner



Agir dans l'intérêt de votre organisme caritatif

Il s'agit ici de :

- prendre des décisions équilibrées et éclairées
- reconnaître et traiter les conflits d'intérêts
- être prête à questionner et à remettre en cause
- accepter les décisions de la majorité

Il ne s'agit pas de :

- préserver l'organisme dans son propre intérêt
- servir des intérêts personnels



RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL MONDIAL

Veiller à ce que votre organisme caritatif rende des comptes

Il s'agit ici de :

- satisfaire aux exigences légales en matière de documents comptables et de rapports
- pouvoir démontrer que votre organisme respecte la loi et qu'il est efficace
- rendre compte aux membres et autres personnes ayant un intérêt dans l'organisme
- s'assurer que le personnel et les bénévoles rendent des comptes à l'organisme.
- considérer le suivi de la responsabilité comme une opportunité et non comme un obstacle



Gérer les ressources de votre organisme de manière responsable

Il s'agit ici de :

- gérer les risques, protéger les actifs (réputation) et les personnes
- obtenir les ressources nécessaires pour votre organisme
- disposer de contrôles et de procédures appropriés et les respecter
- gérer les terrains et les bâtiments
- être responsable du personnel et des bénévoles, et envers eux

Agir avec la diligence et les compétences raisonnables

Il s'agit ici de :

- utiliser vos compétences et votre expérience
- décider quand vous avez besoin de conseils
- se préparer pour les réunions
- obtenir les informations nécessaires (financières, gestion)
- être prête en cas de problèmes



Source: Charity Commission, "[The Essential Trustee: 6 main duties](#)"

RÔLE STRATÉGIQUE DU CONSEIL MONDIAL

Le rôle de gouvernance du Conseil mondial est de maintenir une surveillance stratégique de haut niveau de l'AMGE et de s'assurer que l'AMGE respecte ses obligations juridiques, comptables et en matière de rapports. Les membres du Conseil mondial sont encouragés à poser des questions pour s'assurer qu'ils comprennent bien et que des informations suffisantes leur sont fournies pour permettre une prise de décision efficace et éclairée.

Le Conseil mondial a délégué la gestion des affaires courantes, la direction et la gestion administrative de l'organisation à la directrice générale. Par conséquent, bien que les membres du Conseil mondial soient tenus informés et au courant des activités de l'organisation, leur rôle reste à un niveau stratégique et ils ne sont pas impliqués dans les affaires courantes de l'organisation.



DESCRIPTION DU RÔLE D'UN MEMBRE DU CONSEIL MONDIAL

1. Veiller à ce que l'AMGE respecte ses Statuts et Règlement additionnel, la loi du Royaume-Uni régissant les organismes de bienfaisance et toute autre législation ou réglementation pertinente.
2. Veiller à ce que l'AMGE se concentre sur ses objectifs tels que définis dans les Statuts et le Règlement additionnel, et s'assurer qu'elle applique ses ressources exclusivement au soutien des objectifs.
3. Contribuer au rôle du Conseil Mondial dans l'orientation stratégique et la définition de la politique générale.
4. Contribuer à la définition des buts et à l'établissement d'objectifs, puis à l'évaluation de la performance par rapport aux objectifs convenus.
5. Tenir compte des intérêts du mouvement des Guides et des Éclaireuses dans son ensemble et prendre des décisions à tout moment dans l'intérêt de l'AMGE dans son ensemble.
6. Examiner régulièrement la mise en œuvre de la stratégie et tenir compte des changements dans l'environnement extérieur qui peuvent avoir une incidence sur le plan, ainsi que le besoin continu d'apporter des changements qui peuvent être nécessaires pour assurer sa pertinence.
7. S'acquitter des fonctions et des devoirs du Conseil Mondial tels que définis dans l'Article 13 des Statuts et du Règlement additionnel de l'AMGE.
8. Assister à la réunion du Conseil mondial et à la Conférence mondiale triennale et contribuer efficacement à leurs activités en préparation efficace et adéquate et participation pleine et éclairée.
9. Participer à l'évaluation régulière de la performance du Conseil mondial.
10. Établir et maintenir les valeurs de l'Association Mondiale et sauvegarder sa bonne réputation.
11. Assurer la stabilité financière de l'AMGE, assurer l'investissement correct et approprié de ses fonds et protéger et gérer les biens de l'AMGE.
12. Établir le niveau de risques et la politique stratégiques et organisationnels, examiner le registre des risques et s'assurer que des mesures d'atténuation sont en place.
13. Nommer la directrice générale et contrôler sa performance.
14. Entreprendre des visites et des missions de voyage selon les besoins. Certaines visites peuvent avoir lieu en route vers ou depuis les réunions du Conseil mondial.
15. Représenter l'Association mondiale lors des événements extérieurs.
16. Utiliser des compétences, des connaissances et une expérience spécifiques pour aider le Conseil mondial à prendre des décisions judicieuses. Il s'agira notamment d'examiner les propositions, de mener et d'initier des discussions, de fournir des conseils ou des orientations sur de nouvelles initiatives et d'utiliser des expertises et expériences spécialisées.
17. Approuver le mandat des comités permanents du Conseil et des groupes de travail.
18. Ratifier les nominations aux comités permanents du Conseil et aux groupes de travail.
19. Fournir des structures et une gestion efficace des parties prenantes, comme demandé aux OM, aux partenaires et aux donateurs, le cas échéant.



ROLE DESCRIPTION OF A WORLD BOARD MEMBER

20. Être prête à servir :

- a) Dans un comité du Conseil mondial ou un groupe de travail
- b) En tant que présidente d'un comité ou d'un groupe de travail
- c) En tant que membre d'un groupe de travail créé pour accomplir une tâche spécifique pendant et entre les réunions du Conseil mondial.

21. La plupart des travaux du Conseil mondial se font par correspondance et par courriel. Par conséquent, tous les membres - votants ou de droit - doivent :

- a) Traiter rapidement toute correspondance.
- b) Tenir le Bureau mondial informé des numéros de courrier électronique, de téléphone et de téléphone cellulaire ainsi que de l'adresse postale. Cela inclut la prise de dispositions pour le contact, en cas d'absence de l'adresse habituelle pendant une période prolongée.

22. Signer et adhérer à un contrat de d'administratrice, y compris mais non exclusivement, le code de conduite, une déclaration de conflit d'intérêts, la politique de sauvegarde, la protection des données et un accord de confidentialité lors de son élection au Conseil mondial, et chaque année par la suite.

23. Maintenir la confidentialité de toutes les affaires du Conseil mondial, des groupes et des comités, jusqu'à ce que l'information soit officiellement publiée.

24. Présenter des exemples de comportements volontaires positifs et efficaces en tout temps et veiller à ce que les valeurs de l'AMGE soient au cœur de toute prise de décision.



MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL MONDIAL

Le Conseil mondial se réunit au moins cinq fois par année civile. Les réunions se déroulent en général par conférence téléphonique ou par VoIP (par ex. Zoom, Skype), mais une réunion physique est habituellement organisée chaque année.

Les documents d'appui pour les réunions seront normalement disponibles en ligne et soumis à des restrictions d'accès appropriées pour préserver la confidentialité. Tout sera mis en œuvre pour permettre aux membres du Conseil de disposer de deux week-ends (samedi et dimanche) pour examiner les documents d'appui avant les réunions ou une prise de décision.

Entre les réunions, les travaux sont effectués par le biais de courriels, de Whatsapp et de la VoIP/conférence téléphonique. Les membres du Conseil doivent assurer un suivi rapide des affaires. Pour certaines questions urgentes, une réponse dans les 48 heures peut être demandée aux membres du Conseil.





CÓDIGO DE CONDUCTA DU CONSEIL MONDIAL

Tous les membres du Conseil mondial doivent accepter et respecter le code de conduite du Conseil mondial énoncé ci-dessous :

- Nous sommes personnellement dignes de confiance.
- Nous pouvons nous faire confiance mutuellement pour soutenir et mettre en œuvre les décisions du Conseil.
- Nous nous assurons que le processus décisionnel est inclusif, afin que nous puissions faire des choix éclairés.
- Nous sommes responsables.
- Nous fixons des échéances réalistes et chaque membre assume la responsabilité de respecter les délais convenus. Les membres communiquent en temps opportun si les circonstances les empêchent de respecter un délai.
- Nous sommes réalistes, en nous laissant suffisamment de temps pour prendre des décisions éclairées et gérer la charge de travail, pour que ce soit réalisable.
- Nous sommes transparentes dans nos processus et nos prises de décisions.
- Nous respectons la confidentialité.
- Nous sommes ouvertes entre nous et prêtes à exprimer des préoccupations.
- Nous ne laissons jamais sciemment quelqu'un échouer.
- Nous communiquons efficacement en parlant lentement et clairement, et en écoutant activement.
- Nous nous souvenons que les différences de langue, d'accents et de terminologie peuvent entraver la communication.
- Nous prenons la responsabilité de demander si nous ne comprenons pas quelque chose.
- Nous nous respectons les unes les autres, faisons preuve de tact et ne portons pas de jugement.
- Nous participons activement aux débats et contribuons à des discussions virtuelles.
- Nous encourageons celles d'entre nous qui ne sont pas aussi loquaces que d'autres à participer.
- Nous lisons tous les documents - et posons des questions s'il y a des éléments que nous ne comprenons pas.
- Nous sommes déterminées, prêtes à prendre des décisions difficiles, et prêtes à admettre que les décisions prises puissent être reconsidérées.
- Nous nous soutenons et nous prenons soin les unes des autres.
- Nous avons des attitudes positives et abordons positivement notre travail.
- Nous inculquons les valeurs de l'AMGE.
- Nous nous concentrons sur la mission et nous sommes stratégiques plutôt qu'opérationnelles dans notre façon de penser.
- Nous sommes de bonnes intendantes des ressources de l'AMGE.
- Nous sommes informées sur le monde et sensibles aux enjeux mondiaux.
- Nous travaillons en partenariat – de membre du conseil à membre du conseil, de membre du personnel à bénévole. Nous sommes solidaires et nous coopérons.
- Nous sommes flexibles, ouvertes d'esprit et capables de nous adapter.
- Nous nous amusons et faisons preuve de camaraderie.
- Nous nous assurons que toutes les membres comprennent le processus utilisé pour élaborer ce code et que tous les membres connaissent et pratiquent ses principes.





AUTRES INFORMATIONS

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur ce que cela signifie d'être membre du Conseil mondial (une administratrice), veuillez cliquer sur les liens ci-dessous :

[Statuts et règlement intérieur de l'AMGE](#)



[Informations relatives à la Commission sur les organismes caritatifs](#)



[Code de gouvernance des organismes caritatifs](#)





MEMBRES SORTANTS DU CONSEIL MONDIAL

À la 38e Conférence mondiale en juillet 2023, six membres du Conseil mondial achèveront leur mandat et quitteront le Conseil mondial :

Nom	Élue en	Fin de mandat
Katerina Agorogianni	2017	2023
Normala Baharudin	2017	2023
Tashia Batstone	2017	2023
Heidi Jokinen	2017	2023
Ntombizine Madyibi	2017	2023
Jayne Wachira	2017	2023



AUTRES MEMBRES DU CONSEIL MONDIAL

Six nouveaux membres du Conseil mondial seront élus à la 38e Conférence mondiale en juillet 2023. Les six nouveaux membres du Conseil mondial rejoindront les onze membres actuels du Conseil mondial.

Les membres suivants du Conseil ont été élus à la 37e Conférence mondiale en 2021 [1] et quitteront leur poste en 2026:

Nom	Élue en	Fin de mandat
Jess Bond	2021	2026
Fiona Bradley	2021	2026
Chamathya Fernando	2021	2026
Candela Gonzalez	2021	2026
Christiane Rouhana	2021	2026
Debra Nakatomi	2021	2026

Les membres suivants du Conseil ont été élus présidentes régionales en 2022 et quitteront le Conseil mondial en 2025 :

Nom	Région	Élue en	Fin de mandat
Faniry Rakotoarivony	Présidente régionale, Afrique	2022	2025
Sarah Hammoud	Présidente régionale, Arabe	2022	2025
Chempaka Pahamin	Présidente régionale, Asie Pacifique	2022	2025
Paula Neher	Présidente régionale, Europe	2022	2025
Stefanie Argus	Présidente régionale, Hémisphère occidental	2022	2025

[1] Ces membres du Conseil mondial effectueront un mandat de cinq ans en raison du report de la 37e Conférence mondiale de 2020 à juillet 2021.



SPÉCIFICATION D'UNE PERSONNE MEMBRE DU CONSEIL MONDIAL

Compétences et expérience et qualités personnelles essentielles

Afin de remplir leur mandat au sein du Conseil mondial, tous les membres du Conseil mondial doivent répondre aux critères suivants :

- Être membre d'une Organisation membre de l'AMGE.
- Engagement vis-à-vis des buts et objectifs de l'AMGE, intérêt et enthousiasme proactifs pour façonner et faire des propositions sur l'avenir de l'organisation.
- Compréhension et capacité d'exprimer clairement la mission, le modèle de leadership et la méthodologie éducative de l'AMGE.
- Compréhension et acceptation des obligations, responsabilités et contraintes légales associées au rôle du Conseil mondial.
- Bonne compréhension de la gestion financière et des budgets.
- Compréhension approfondie de l'Association mondiale; le contexte régional complexe et diversifié dans lequel évolue l'AMGE; et la structure organisationnelle variée des Organisations membres.
- Bonne connaissance générale des défis et des opportunités auxquels sont confrontées les jeunes filles et les jeunes femmes à travers le monde.
- Valeurs et comportements compatibles avec les valeurs de base de l'AMGE et le Code de conduite du Conseil mondial.
- Engagement à pratiquer le modèle de leadership de l'AMGE.
- Capacité à être flexible et ouverte à de nouvelles opportunités ou façons de travailler
- Bon jugement indépendant et capacité à contester de façon constructive.
- Capacité à analyser et interpréter l'information.
- Capacité à penser de façon critique, créative et stratégique.
- Capacité à écouter et apprendre des autres, pour voir les choses sous différents angles et apprécier différents points de vue.
- Approche collaborative, capacité à travailler efficacement au sein d'une équipe de bénévoles et de personnel permanent, tout en contribuant à une perspective indépendante.
- Sensibilité culturelle et capacité à travailler dans un contexte global et multiculturel.
- Capacité à représenter positivement et professionnellement l'AMGE à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement du Guidisme et Scoutisme féminin.
- Capacité à communiquer facilement en utilisant l'anglais comme langue de travail, tant oralement que par écrit.
- Capacité à accéder et à utiliser facilement la technologie comme moyen de communication et de collaboration, y compris le courrier électronique, WhatsApp, et les plateformes de conférence par téléphone (Zoom).
- Volonté de consacrer du temps et des efforts à la fois à la préparation et à la participation au Conseil mondial et à d'autres réunions pertinentes (temps estimé : jusqu'à 10 heures par mois. Du temps supplémentaire sera nécessaire pour assumer un rôle dans un comité ou un groupe de travail du Conseil mondial).
- Volonté de participer à des activités de formation continue et de développement ou de mise à niveau des compétences.



SPÉCIFICATION D'UNE PERSONNE MEMBRE DU CONSEIL MONDIAL

Compétences, expérience et qualités personnelles souhaitées

Les critères suivants sont nécessaires collectivement au sein du Conseil mondial. Il est souhaitable que les membres du Conseil mondial possèdent des connaissances ou une expérience dans plusieurs des domaines suivants :

- Gestion financière, comptabilité et/ou gestion des risques
- Développement de fonds et relations avec les donateurs
- Gouvernance/Statuts - par exemple, expérience préalable de la participation à un conseil ou à un comité de gouvernance.
- Expertise juridique/élaboration de politiques
- Marketing et communications, y compris les réseaux sociaux
- Capacité à identifier et faciliter l'apprentissage et le développement d'autrui, y compris par l'éducation non formelle
- Développement organisationnel/Conception/Structures et Systèmes
- Stratégie technologique/Transformation numérique
- Recherche et développement
- Analyse/surveillance et évaluation des données
- Relations extérieures/Relations gouvernementales
- Capacité d'influence et de défense des droits
- Gestion des ressources humaines (personnel permanent et/ou bénévoles)
- Gestion de crise

Les jeunes femmes de moins de 30 ans (au moment de l'élection) qui satisfont aux exigences ci-dessus sont fortement encouragées à présenter une demande de nomination au Conseil mondial. L'AMGE estime que le leadership des jeunes femmes est l'une des clés de la transformation des structures de pouvoir.

Une initiation complète est prévue pour tous les membres du Conseil lors de leur élection. De plus amples détails et les dates d'intronisation seront annoncés en janvier 2023.



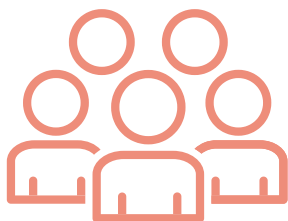


CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES ET DE L'EXPÉRIENCE DES MEMBRES ACTUELS DU CONSEIL MONDIAL

Tout est mis en œuvre tout au long du processus de nomination pour s'assurer qu'il y ait un échantillon représentatif des compétences et expériences souhaitées parmi les membres du Conseil mondial. Toutefois, comme tous les postes du Conseil mondial sont des postes électifs, les compétences, les connaissances et l'expérience collectives du Conseil mondial ne sont connues qu'après la Conférence mondiale.

Après l'élection, le Conseil mondial effectue un audit des compétences afin d'identifier les forces, les aptitudes et l'expertise au sein du Conseil et d'identifier les domaines qui peuvent nécessiter d'être renforcés.

Le Conseil mondial a récemment achevé son audit des compétences pour l'année 2022. Grâce aux onze membres actuels du Conseil mondial, l'AMGE peut s'appuyer sur un large éventail de compétences, de connaissances et d'expériences. Cependant, l'exercice d'audit des compétences a identifié qu'avec le départ de six membres du Conseil mondial en juillet 2023, le Conseil mondial présentera des lacunes en termes de compétences et d'expérience dans la gestion financière, la recherche de fonds, le marketing et la communication. Le Conseil mondial bénéficierait de personnes capables de renforcer les contrôles et de fournir une orientation stratégique dans ces domaines de compétences.



Pour soutenir les priorités stratégiques de l'AMGE au cours du prochain triennium, le Conseil mondial encourage donc vivement les nominations de personnes ayant un haut niveau de compétence ou d'expérience en matière de gouvernance dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Gestion financière, comptabilité et /ou gestion des risques
- Recherche de fonds et relations avec les donateurs
- Marketing et communication, y compris les médias sociaux



RÔLES SPÉCIFIQUES AU SEIN DU CONSEIL MONDIAL

La présidente et le(s) vice-présidente(s) sont élues par le Conseil mondial parmi ses membres après la tenue de l'élection du Conseil mondial lors de la Conférence mondiale. En pensant à la nomination de candidates potentielles, il peut être utile pour les Organisations membres de tenir compte des responsabilités et des compétences supplémentaires ainsi que de l'expérience et des qualités requises pour ces rôles : [Présidente et vice-présidente \(s\) du Conseil mondial](#)

La trésorière est choisie par le Conseil mondial. S'il y a une personne dûment qualifiée parmi les membres élus du Conseil mondial, la trésorière peut être désignée parmi les membres du Conseil. Sinon, le Conseil mondial peut nommer une trésorière en dehors du Conseil mondial. Dans ce cas, la trésorière participera aux réunions du Conseil mondial mais n'aura pas le droit de vote. Vous pouvez trouver de plus amples informations sur le rôle de trésorière en cliquant sur ce lien : [Trésorière de l'AMGE](#)



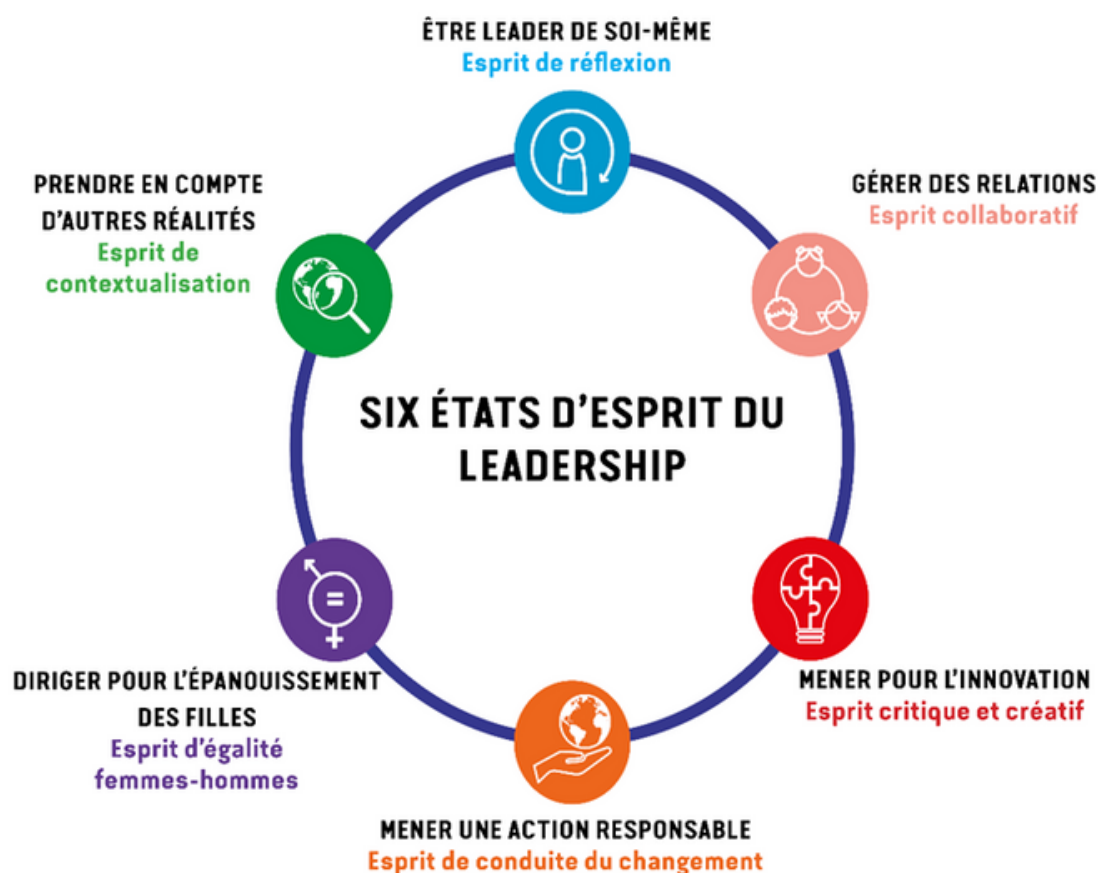
Pratique du leadership

Le développement du leadership est au cœur du Guidisme et du Scoutisme féminin. Dès l'instant où nous promettons de « faire de notre mieux », nous nous engageons dans un parcours de leadership fondé sur des valeurs qui façonnent nos perspectives et nos comportements. Nous croyons que toute personne, quel que soit son âge ou son expérience, peut pratiquer le leadership de façon égale. Chaque membre adulte du Guidisme et du Scoutisme féminin a la même responsabilité de leadership à assumer; diriger d'une manière qui soit fidèle à nos valeurs, qui réponde au contexte et qui élève les autres. De cette façon, nous pouvons contribuer à un Mouvement où les jeunes filles peuvent être elles-mêmes, grandir dans la résilience et l'action directe, exercer leur initiative dans leur propre vie et construire le monde qu'elles veulent voir naître.

La pratique du modèle de leadership de l'AMGE peut aider les responsables du Mouvement à développer les comportements dont elles ont besoin pour s'acquitter de cette responsabilité, c'est pourquoi nous attendons des candidates au Conseil mondial qu'elles soient en mesure de démontrer qu'elles pratiquent consciemment le modèle de leadership de l'AMGE par leurs propres attitudes et comportements. Le modèle de leadership de l'AMGE utilise six états d'esprit comme outils pour rendre consciente la pratique du leadership.

Vous pouvez en savoir plus sur le modèle de leadership en visitant cette page :

[Modèle de leadership de l'AMGE](#)





ÊTRE LEADER DE SOI-MÊME - Esprit de réflexion

Trouvez un sens à vos expériences passées, pensez à votre comportement et à son impact. Explorez vos valeurs et comment leur rester fidèle lorsque vous pratiquez le leadership. Cultivez votre curiosité ! Ménagez un espace pour apprendre sur vous-même, prendre soin de vous, et reconnaître et créer les conditions dont vous avez besoin pour vous épanouir.



GÉRER DES RELATIONS - Esprit collaboratif

Regroupez différentes perspectives et inspirez le consensus autour d'une vision commune. Écoutez et apprenez des autres. Partagez librement ce que vous apprenez. Créez les structures, conditions et attitudes dont les personnes ont besoin pour développer leur potentiel et pleinement apporter leur contribution à une équipe ou une situation.



MENER L'INNOVATION - Esprit critique et créatif

Créez un environnement où l'innovation et l'investigation sont valorisées. Posez des questions, analysez les informations que vous recueillez et tirez-en des enseignements. Faites attention aux suppositions et remettez-les en question. Encouragez les autres (et vous-même !) à innover. Cherchez de nouvelles idées et soyez prêt-e à changer d'avis.



DIRIGER POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES FILLES - Esprit d'égalité femmes-hommes

Prenez en compte le genre quand vous pratiquez le leadership, et remettez en question les stéréotypes de genre. Travaillez à comprendre l'impact des barrières que rencontrent les femmes, et aidez les autres à les reconnaître et les surmonter. Promouvez la valeur de faire partie d'un Mouvement mené par les filles.



PRENDRE EN COMPTE D'AUTRES RÉALITÉS - Esprit de contextualisation

Mettez-vous à la place des autres, travaillez à comprendre plus profondément leurs besoins et préoccupations. Observez, posez des questions et informez-vous sur les conditions et perspectives locales. Construisez des liens significatifs avec les autres à travers des opportunités inclusives de partager le leadership.








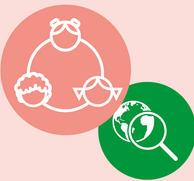

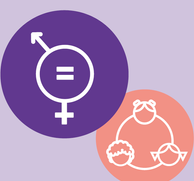



MENER UNE ACTION RESPONSABLE - Esprit de conduite du changement

Mobilisez de l'énergie pour créer du changement mais aussi pour protéger ce qui doit l'être. Traduisez vos valeurs en action. Pratiquez le leadership pour créer un monde où toutes les filles sont valorisées et peuvent développer pleinement leur potentiel de citoyennes du monde responsables.

Nous recherchons des candidats au Conseil mondial qui peuvent démontrer un niveau bien développé de pratique consciente des dix résultats en matière de leadership. Vous trouverez ci-dessous des exemples des types de comportements de leadership que nous attendons des membres du Conseil mondial en relation avec chaque résultat de leadership :



En pratiquant le modèle de leadership, elle pourra	 Les leaders du Mouvement
OBJECTIF	INDICATEURS
 Se traiter avec bienveillance	<p>Mener une vie équilibrée, qui donne le temps de se développer en tant que personne à part entière en dehors du Mouvement</p> <p>Répondre aux situations difficiles, aux conflits et à la pression de manière calme et mesurée</p> <p>Admettre et reconnaître ses erreurs avec confiance et résilience</p> 
 Se pousser à comprendre et prendre en compte différentes perspectives	<p>Contester les stéréotypes et généralisations à propos de gens ou contextes</p> <p>Rechercher des opportunités et être disposée à apprendre d'une diversité de points de vue, au sein et hors du Mouvement</p> <p>Être prête à changer son opinion et point de vue selon la contribution d'autrui</p> 
 Apprendre de ses émotions et expériences	<p>Dégager du temps pour réfléchir aux pratiques de leadership et intégrer l'apprentissage dans les décisions et actions futures</p> <p>User de questions pour vérifier ce qu'elle a compris, demander des retours et éviter de faire des suppositions</p> <p>Être prête à adapter sa façon de répondre aux vécus et sentiments d'autrui</p> 
 Travailler avec les autres pour créer des espaces où tout le monde peut participer pleinement	<p>Faire passer l'intérêt collectif en premier et travailler dans le but de créer une équipe unie</p> <p>Donner l'exemple en partageant le leadership dans ses différents rôles</p> <p>Construire et maintenir des relations fortes et positives avec les bénévoles et le personnel de l'AMGE</p> 
 Donner à toutes les filles le pouvoir et l'autonomie de pratiquer le leadership	<p>Créer des voies au niveau personnel et organisationnel pour qu'une diversité de filles puisse participer au processus de décision et de leadership stratégique</p> <p>Prioriser un Mouvement inclusif et accessible pour toutes les filles et être prête à agir pour cela</p> <p>Mettre l'accent sur l'impact positif pour les filles lors de discussions ou de prises de décisions stratégiques</p> 



En pratiquant le modèle de leadership, elle pourra	 Les leaders du Mouvement
OBJECTIF	INDICATEURS
  Remettre en question les attentes liées au genre	<p>Reconnaître l'impact que les normes acquises de genre et les préjugés inconscients peuvent avoir sur les points de vue et les prises de décision</p> <p>Travailler à faire tomber les barrières d'entrée au leadership liées au genre pour les filles et les femmes</p> <p>Se battre pour que les voix des filles soient entendues dans les situations locales et mondiales</p> 
  Rechercher les informations dont elle a besoin pour avoir une vision globale	<p>Valoriser les sources d'informations et d'expertise nouvelles et externes pour prendre des décisions éclairées</p> <p>Être disposée à distinguer l'évaluation objective d'une situation de son opinion personnelle</p> <p>Se renseigner pour mieux comprendre comment travailler dans un environnement mondial complexe</p> 
  Adapter son comportement au contexte	<p>Répondre de manière constructive et positive dans différents contextes culturels, sociaux et professionnels</p> <p>Écouter les autres pour aider à comprendre une situation</p> <p>Réfléchir sur son propre comportement et l'auto-surveiller</p> 
  Innover pour générer un impact positif	<p>Inspirer et encourager les autres à se donner du temps et de l'espace pour libérer leur pensée créative</p> <p>Adopter activement la prise de risque comme chemin vers l'innovation</p> <p>S'engager à apprendre de l'innovation et transformer les idées créatives en impact tangible</p> 
  Faire des choix qui reflètent ses valeurs	<p>Démontrer la cohérence entre ses valeurs et son comportement en mettant elle-même en action les valeurs de l'AMGE</p> <p>Agir pour le plus grand impact possible en faveur de la vision et de la mission de l'AMGE</p> <p>Être une ambassadrice positive de l'impact du Mouvement du Guidisme et du Scoutisme Féminin dans la société civile</p> 



DESCRIPTION DU PROCESSUS DE NOMINATION

Nous encourageons les Organisations membres à commencer à penser dès maintenant à l'un de leurs membres qu'elles souhaiteraient nommer pour le Conseil mondial 2023-2029.

Les Organisations membres peuvent soumettre le nom d'une candidate et une seule. Cette candidate peut venir de son Organisation membre ou de toute autre Organisation membre (avec le consentement de cette Organisation membre).

Les Organisations membres sont libres de se consulter. Lorsqu'une Organisation membre est une fédération de deux associations ou plus, elle doit consulter ses associations composantes avant de soumettre une candidature. Les nominations seront acceptées uniquement des Organisations membres et non directement des associations composantes.

Le Comité des nominations peut également proposer aux Organisations membres des noms de candidates possibles. L'Organisation membre prend la décision finale de désigner la personne proposée.

Les candidatures seront clôturées à 23h59 UTC le **mardi 31 janvier 2023** et les formulaires de nomination reçus après cette date ne seront pas pris en compte.

Procédure suivant la nomination

Une fois que la date limite pour les nominations sera passée, la responsable de la gouvernance communiquera les détails de toutes les candidatures reçues au Comité des nominations, qui pourra alors consulter directement l'Organisation membre de la candidate, si elles ont des questions.

Le Comité des nominations contactera également les candidates directement pour discuter de leur nomination afin de s'assurer que toutes les informations soient saisies et présentées de manière cohérente. Les candidates seront invitées à participer à un entretien en ligne d'une durée d'environ une heure et qui se déroulera en anglais. Cet entretien permettra de s'assurer que les candidates sont éligibles et que les meilleurs exemples illustrant leurs compétences et de leur expérience ont été recueillis pour la brochure électorale. C'est aussi l'occasion pour les candidates de poser les questions qu'elles peuvent avoir sur le processus de nomination ou sur le rôle, ainsi que sur les attentes en cas d'élection comme membre du Conseil mondial.

Sur le formulaire de candidature, il sera demandé aux candidates de donner les coordonnées de deux personnes référentes potentielles : l'une issue du contexte du Guidisme/Scoutisme féminin et l'autre du contexte personnel/professionnel. Au cours du processus de nomination, la présidente du Comité des nominations contactera ces personnes référentes afin d'obtenir un éclairage complémentaire sur l'expérience et les qualités de la candidate proposée par une personne qui la connaît bien.



Si le Comité des nominations a des doutes sérieux quant à la capacité d'une candidate à servir en tant que membre du Conseil mondial, la présidente du Comité des nominations contactera l'Organisation membre et discutera de ces préoccupations. Le Comité des nominations peut recommander à l'Organisation membre de retirer sa candidature. Cette partie de la procédure est totalement confidentielle.

Dans le cas d'une Organisation membre composée d'au moins deux associations composantes, le Comité des nominations communiquera uniquement avec l'Organisation membre désignant la candidate, étant entendu que l'Organisation membre aura approuvé la candidature avec les associations composantes concernées avant de soumettre une candidature.

Le Comité des nominations mettra tout en œuvre pour s'assurer qu'au moins une femme de moins de 30 ans soit incluse dans les candidatures. Il pourra prendre d'autres mesures si, au moment de la clôture des candidatures, le nombre de candidatures est insuffisant dans cette catégorie.

Le Comité des nominations peut également prendre d'autres mesures si, au moment de la clôture des nominations, il y a un nombre insuffisant de candidates dotées de compétences et d'expérience dans les domaines identifiés et priorisés par le Conseil mondial, à savoir la gestion financière, la recherche de fonds, le marketing et la communication.

Responsabilités des Organisations membres et des candidates

Les Organisations membres et les candidates doivent s'assurer que les informations fournies sur le formulaire de nomination sont correctes à leur connaissance ; il leur appartient aussi de tenir l'AMGE informée de leurs coordonnées en cas de changement après la soumission de leur formulaire de nomination.

L'AMGE accusera réception des nominations dans les 72 heures suivant leur réception. Si une candidate n'a pas reçu de courriel de confirmation dans les 72 heures du dépôt de son formulaire de nomination, il lui appartient de contacter l'AMGE pour vérifier si le formulaire a bien été reçu.

Les candidates doivent participer activement au processus de nomination et répondre rapidement aux demandes d'information et à toutes les communications du Comité des nominations. En cas de non-respect de ces exigences, le Comité des nominations peut prendre la décision de retirer la candidate du processus de nomination. Avant d'engager une telle démarche, un avertissement officiel sera adressé à la candidate, avec copie à l'Organisation membre concernée.

Confirmation de candidature

Une candidate devient candidate officielle du Conseil mondial une fois qu'elle a suivi le processus de nomination décrit ci-dessus et que la présidente du Comité des nominations lui a écrit ainsi qu'à l'Organisation membre pour confirmer qu'elle peut avancer dans le processus en tant que candidate.

Les noms et les coordonnées de celles qui ont été retenues comme candidates seront communiqués aux Organisations membres titulaires suffisamment à l'avance avant la Conférence mondiale. Cela laisse du temps aux Organisations membres titulaires pour examiner les candidatures et pour que leurs déléguées à la Conférence mondiale soient informées.



Soutien aux personnes proposées/candidates

Tout au long du processus de nomination menant aux élections de la Conférence mondiale, les membres du Comité des nominations seront disponibles et disposés à apporter leur soutien aux personnes proposées/candidates, en répondant notamment aux questions sur le processus et/ou le rôle d'un membre du Conseil mondial, et la compilation du profil de la candidate dans la brochure électorale.

Les candidates auront également la possibilité de parler avec un ou plusieurs des membres actuels du Conseil mondial afin de mieux comprendre le rôle d'un membre du Conseil mondial.

Avant la conférence, les candidates seront informées de ce qu'on attend d'elles à la Conférence mondiale, y compris les directives sur la campagne, les opportunités de dialoguer avec les Organisations membres avant et pendant la Conférence, et toute présentation ou discours pouvant être requis.

Calendrier proposé (sujet à changement)

28 Novembre 2022	L'appel à candidatures est lancé
Janvier 2023 (à confirmer)	Session d'information pour permettre aux organisations membres et aux candidates potentiels de rencontrer les membres du comité des nominations et les membres actuels du Conseil mondial et de poser des questions.
31 janvier 2023	Clôture des candidatures à 23h59 (UTC)
Avant le 14 février 2023	La responsable de la gouvernance contactera les candidates pour fixer une date et une heure appropriées pour l'entretien.
Fin février / début mars 2023	Les candidates participent à un entretien téléphonique avec les membres du Comité des nominations.
En février et mars 2023	Le Comité des nominations vérifiera les références. Confirmation de la liste des candidates Préparation de la brochure électorale
26 avril 2023	Brochure électorale distribuée aux Organisations membres
Mi-juin 2023	Appel d'information pour les candidates
26- 31 juillet 2023	Conférence mondiale Les candidates auront la possibilité de dialoguer avec les Organisations membres et de se présenter à celles-ci dans le programme de la conférence, avant la tenue des élections. Les détails seront donnés lors de l'appel d'information à mi-juin 2023.

Questions

Pour toute question supplémentaire n'hésitez pas à contacter Grace-Anne Crichlow, présidente du Comité des nominations, gracec.crichlow@waggggs.org ou Nicola Lawrence, responsable de la gouvernance au Bureau mondial, governance@waggggs.org qui sera ravie de vous aider.



CONSEILS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

SI VOUS ÊTES UNE ORGANISATION MEMBRE

- Envoyez un exemplaire de ce dossier de nomination et du formulaire aux candidates potentielles.
- Remplissez et signez la partie B du formulaire de candidature pour la candidate que vous avez sélectionnée, une fois que celle-ci a rempli la partie A.



SI VOUS ÊTES UNE CANDIDATE

- Remplissez et signez la partie A du formulaire de candidature.
- Envoyez votre formulaire à l'Organisation membre proposante pour qu'elle remplisse la partie B. Si l'Organisation membre qui vous a désignée n'est pas votre propre Organisation membre, veuillez aussi demander à votre OM de signer la partie C (le formulaire d'autorisation).
- Veuillez envoyer votre formulaire dûment rempli (parties A et B et, le cas échéant, partie C) par courriel à governance@waggggs.org afin qu'il nous parvienne au plus tard **le 31 janvier 2023** à 23h59 (UTC). Veuillez joindre au même courriel une photo de vous-même prise au cours des six derniers mois au format JPEG, PNG ou TIF. Cette photo doit être en format portrait où vous faites directement face à l'appareil photo, et idéalement vous porterez votre uniforme national de guide ou d'éclaireuse.

CLIQUEZ ICI POUR
TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE
DE CANDIDATURE





**RÊVONS, AGISSONS, MENONS:
LE FUTUR NOUS APPARTIENT**



**ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES**